

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 268/03

ÉFAI – ASA 31/034/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITION » PRÉSUMÉE

NÉPAL

Mophiuddin Khan (h), 42 ans, administrateur local

Londres, le 17 septembre 2003

Le 11 septembre, à 11 heures du matin, Mophiuddin Khan aurait été arrêté par des membres des forces de police armées à Bhalubang, une ville du district de Dang, dans la région du Moyen-Ouest. On ignore actuellement où il se trouve et Amnesty International s'inquiète pour sa sécurité.

Mophiuddin Khan, habitant du village de Raniyapur, district de Banke, région du Moyen-Ouest, était secrétaire du comité de village de Raniyapur. Récemment, le ministre népalais chargé du développement local l'a nommé à un autre poste, dans un comité de village du district de Jajarkot. Il se rendait en bus sur son nouveau lieu de travail pour prendre ses fonctions lorsque les passagers auraient reçu l'ordre de présenter leurs bagages à un poste de contrôle des forces de police armées, à Bhalubang. D'après des témoins, des membres des forces de police armées auraient déclaré qu'ils emmenaient Mophiuddin Khan pour l'interroger. Personne ne l'a revu depuis lors. Les motifs de son arrestation présumée ne sont pas connus ; il se peut cependant que le fait que Mophiuddin Khan soit soupçonné par les autorités d'appartenir au Parti communiste népalais maoïste (PCN maoïste) n'y soit pas étranger.

La Commission nationale des droits humains du Népal a été informée de l'arrestation et de la « disparition » présumées de Mophiuddin Khan, et tenterait actuellement d'obtenir des renseignements.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Mophiuddin Khan avait déjà été arrêté en janvier 2002, et placé en détention en vertu de la Loi de 2002 relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices. Il avait été retenu captif pendant dix-sept mois, passant la plus grande partie de sa détention à la prison centrale de Nepalgunj, dans le district de Banke. Il avait été relâché le 11 mai 2003.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le PCN maoïste a déclaré une « guerre populaire », en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence déclaré, entre novembre 2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été arrêtées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, entrée en vigueur en 2002. Ce texte permet aux forces de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été retenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans qu'on les ait autorisées à consulter un avocat ou un médecin ni à entrer en contact avec leurs proches. Selon les informations recueillies, un grand nombre de personnes ont également été enlevées par le PCN maoïste.

Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois cycles de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Le PCN maoïste avait demandé en priorité qu'une table ronde soit organisée, qu'un gouvernement intérimaire soit formé, et qu'une assemblée constituante soit élue afin de rédiger une nouvelle Constitution.

Le 27 août, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements ont repris entre les deux parties dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que celles-ci s'étaient rendues coupables de nouvelles atteintes aux droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en népal, en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de vos préoccupations quant à la sécurité de Mophiuddin Khan, qui aurait été arrêté le 11 septembre 2003 par des membres des forces de police armées alors qu'il se trouvait dans un bus, à Bhalubang, dans le district de Dang ;
- exhorte les autorités à révéler le lieu où il se trouve, et à lui permettre immédiatement de recevoir la visite de ses proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- engagez les autorités à veiller à ce qu'il soit traité avec humanité en détention, et notamment à ce qu'il ne soit pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez instamment qu'il soit libéré immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Inspecteur général adjoint des forces de police armées :

Gyanendra Raj Rai
Deputy Inspector General of Police
Head, APF Human Rights Cell
Armed Police Force (APF)
Halchowk
Swayambhu
Kathmandu,
Népal

Télégrammes : Deputy Inspector General (APF), Kathmandu, Nepal

Fax : + 977 1 4 411 384 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures trente à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale)

Formule d'appel : *Dear Deputy Inspector General, / Monsieur l'inspecteur général adjoint,*

Premier ministre :

Surya Bahadur Thapa
Prime Minister
Office of the Prime Minister
Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Télégrammes : Prime Minister, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 227 286 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures trente à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Chef d'état-major de l'armée népalaise :

General Pyar Jung Thapa
Chief of army staff (COAS)
Army Headquarters
Kathmandu,
Népal

Télégrammes : Commander-in-Chief, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 242 168

Formule d'appel : *Dear Commander-in-Chief, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 29 OCTOBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*